

RCS : RODEZ Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00208 Numéro SIREN : 414 608 414 Nom ou dénomination : 2PM HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2020 sous le numéro de dépôt 2424

Greffe du tribunal de commerce de Rodez



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2424

Déposant :

Nom/dénomination : 2PM HOLDING

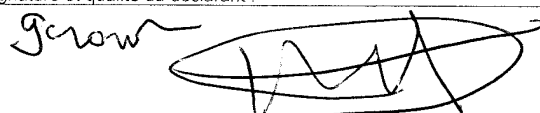
Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 414 608 414

N° gestion : 1997 B 00208

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
IMPOT SUR LES SOCIETES

**EXEMPLAIRE
GREFFE**

Exercice ouvert le 01/01/2018		et clos le 31/12/2018		Régime simplifié d'imposition		réel normal X	
Si option pour le rég. optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (ets de transport maritime)						Si PME innovantes	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société:				Adresse du siège social:			
SAS 2PM HOLDING							
12300 FIRMI				12300 FIRMI			
SIRET 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6				FR			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:			
PEYREBRUNE							
12300 FIRMI				FR			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées ADMINISTRATION D'ENTREPRISES Si vous avez changé d'activité, cochez la case							
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéf. imposable au taux de 28%		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15% 0					
2 Plus-values		PV à long terme impos. à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art.238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Pôle de compétitivité			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A					
Société d'investissement immobilier côtée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :							
dans le secteur productif, art. 244 quater W				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		CLIO	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil					
ASS O.G.E.A. 12		Tél : 0565772300		Tél :			
77674398100032							
ASS DE GESTION ET DE COMPTABILITE							
RUE SAINT CHRISTOPHE							
12000 RODEZ							
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:				Visa : CGA			
N° d'agrément du CGA				Viseur conventionné			
				Signature et qualité du déclarant :			
							

**EXEMPLAIRE GREFFE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**



Désignation de l'entreprise :		SAS 2PM HOLDING										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1		2							
Adresse de l'entreprise		PEYREBRUNE										12300		FIRMI		Durée de l'exercice précédent *		1		2			
Numéro SIRET		4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6												Néant									
														Exercice N clos le, 31/12/2018									
														Brut		Amortissements, provisions 2		Net					
Capital souscrit non appelé (I)														AA									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		Frais d'établissement *												AB				AC					
		Frais de développement *												CX				CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires												AF				AG					
		Fonds commercial (1)												AH		95 000		AI		95 000			
		Autres immobilisations incorporelles												AJ				AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles												AL				AM					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Terrains												AN		105 684		AO		105 684			
		Constructions												AP		600 776		AQ		38 926		561 849	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels												AR				AS					
		Autres immobilisations corporelles												AT		108 201		AU		11 682		96 518	
		Immobilisations en cours												AV		97 453		AW				97 453	
		Avances et acomptes												AX				AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence												CS				CT					
		Autres participations												CU		366 180		CV				366 180	
		Créances rattachées à des participations												BB				BC					
		Autres titres immobilisés												BD				BE					
		Prêts												BF		1 125 000		BG				1 125 000	
		Autres immobilisations financières *												BH		30		BI				30	
TOTAL (II)														BJ		2 498 324		BK		50 609		2 447 715	
STOCKS *		Matières premières, approvisionnements												BL				BM					
		En cours de production de biens												BN				BO					
		En cours de production de services												BP				BQ					
		Produits intermédiaires et finis												BR				BS					
		Marchandises												BT				BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes												BV		3 970		BW				3 970	
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*												BX		58 410		BY				58 410	
		Autres créances (3)												BZ		1 055 022		CA				1 055 022	
		Capital souscrit et appelé, non versé												CB				CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)												CD				CE					
DIVERS		Disponibilités												CF		24 780		CG				24 780	
		Charges constatées d'avance (3)*												CH		610		CI				610	
TOTAL (III)														CJ		1 142 794		CK				1 142 794	
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)												CW									
		Primes de remboursement des obligations (V)												CM									
		Écarts de conversion actif * (VI)												CN									
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)												CO		3 641 118		1A		50 609		3 590 509	
Renvois : (1) Dont droit au bail :										95 000		(2) Part à moins d'un an des immob. financières nettes :		CP		1 125 030		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété : *												Stocks :				Créances :							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SAS 2PM HOLDING		Néant ☐			
					Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 628 060)				DA	628 060		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,				DB	3 024 982		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	62 961		
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	)	DG	522 383
	Report à nouveau				DH	(737 581)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	246		
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	3 501 051		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	5 740		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	57 077		
	Dettes fiscales et sociales				DY	12 604		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	12 295		
	Autres dettes				EA	685		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)				EB	1 055		
TOTAL (IV)				EC	89 457			
Ecart de conversion passif *				(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	3 590 509			
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	89 457		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS 2PM HOLDING				Néant		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue	FG	71 642	FH		FI	71 642	
	services *							
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	71 642	FK		FL	71 642	
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	8 550
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	7 272
	Autres produits (1) (11)						FQ	4 649
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	92 114	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	41 114
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	20 630
	Salaires et traitements *						FY	12 000
	Charges sociales (10)						FZ	6 315
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *					GA	22 446
		- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	3 701
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	106 207
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(14 093)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	50 839
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	50 839
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	50 839	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	36 746	

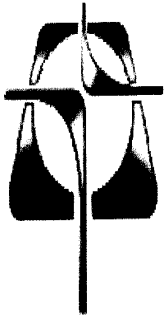


[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2PM HOLDING		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	131 594	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	131 594	
CHARGES EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 500	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	166 594	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	168 094	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(36 500)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	274 548	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	274 302	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	246	
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 272
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PRODUIT CESSIONS IMMO				131 595	131 595	
CREANCES IRRECOURABLES MECENAT 2013				1 500		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	





OGEA 12

Association de Gestion et de Comptabilité

Annexe comptable

01

31

SAS 2PM HOLDING
ADMINISTRATION D'ENTREPRISES
PEYREBRUNE
12300 FIRMII



RODEZ, le 17 Mai 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 590 509.52 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 246.24 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/04/2019 par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- **Créances et dettes** : les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)

Frais d'établissement	=	0.00
Fonds commercial	=	0.00

Actif immobilisé, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	95 000.00	0.00	0.00	95 000.00
Immob. corporelles	938 358.78	118 666.47	144 910.46	912 114.79
Immob. financières	1 431 210.00	60 000.00	0.00	1 491 210.00
Total	2 464 568.78	178 666.47	144 910.46	2 498 324.79

Amortissements	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. corporelles	41 478.39	22 446.69	13 315.68	50 609.40
Immob. financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	41 478.39	22 446.69	13 315.68	50 609.40

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
DROIT AU BAIL	95 000.00	0.00	95 000.00	non amortiss.
TERRAINS	105 684.00	0.00	105 684.00	non amortiss.
BATIMENTS	600 776.00	38 926.77	561 849.23	de 30 à 50 ans
INSTALLATIONS GENERALES ZONE DU	83 566.07	6 835.50	76 730.57	de 7 à 40 ans
INSTALLATIONS GENERALES	19 069.06	2 519.64	16 549.42	8 ans
MATERIEL DE BUREAU	1 272.00	1 272.00	0.00	3 ans
MOBILIER	4 294.44	1 055.49	3 238.95	de 4 à 5 ans
IMMO EN COURS FRANCOIS FABIE	60 000.00	0.00	60 000.00	non amortiss.
IMMO EN COURS NS RESIDENCE	37 453.22	0.00	37 453.22	non amortiss.
TITRES PART MS CASH	2 450.00	0.00	2 450.00	non amortiss.
TITRES PART ZONE DU CENTRE	1 500.00	0.00	1 500.00	non amortiss.
TITRES PART SARL LE WILSON	197 230.00	0.00	197 230.00	non amortiss.
AUTRES TITRES DE PARTICIP	165 000.00	0.00	165 000.00	non amortiss.
PRETS PARTICIPATIF	1 125 000.00	0.00	1 125 000.00	non amortiss.
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	30.00	0.00	30.00	non amortiss.
Total	2 498 324.79	50 609.40	2 447 715.39	

Créances représentées par des effets de commerce : = 0.00

Etat des créances : = 2 609 223.16

	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	1 491 210.00	0.00	1 491 210.00
Actif circulant	1 117 403.00	1 099 679.66	0.00
ch.constaté d'avance	610.16	610.16	0.00
Total	2 609 223.16	1 100 289.82	1 491 210.00

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (SUITE)

Provisions pour dépréciation = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Produits à recevoir par postes du bilan = 48 963.10

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0.00
Clients et comptes rattachés	6 489.60
Autres créances	42 473.50
Disponibilités	0.00
Total	48 963.10

Charges constatées d'avance : = 610.16

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts sociales) : = 40 520.00

	nombre	valeur nominale	Cap.Social
Titre début d'exercice	40 520	15.50	628 060.00
Titre émis			
Titre remboursés ou annulés			
Titre fin d'exercice	40 520	15.50	628 060.00

Provisions : = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Prov. réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. risques & charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. dépréciation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes :	=				41 775.83
	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	+ 1AN - 5 ANS	+ DE 5 ANS	
Etabl. de crédit					
Dettes fin. & div.	6 350.69	6 350.69			
Fournisseurs	18 006.95	18 006.95			
Dettes fisc. & soc.	15 677.23	15 677.23			
Dettes s/immob.					
Autres dettes	685.13	685.13			
Prod.const.d'avance	1 055.83	1 055.83			
Total	41 775.83	41 775.83	0.00	0.00	

Dettes représentées par des effets de commerce : = 0.00

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : = 4 803.53

Emprunts et dettes établ.de crédit : = 0.00

Fournisseurs : = 46 641.79

Dettes fiscales et sociales : = 161.74

Emprunts et dettes financières diverse : = -4 731.44

Produits constatés d'avance : = 1 055.83

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires : = 71 642.10

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	67 142.10	94.00 %
Produits des activités annexes	4 500.00	6.00 %
Rabais, remises & ristournes accordés		
Total	71 642.10	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'au dossier de présentation des comptes, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6- AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés = **562 500.00**

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0.00
Avals & cautions	0.00
Crédits-bails mobiliers	0.00
Crédits-bails immobiliers	0.00
Nantissement des obligations simples	562 500.00
Total	562 500.00

Engagements reçus = **0.00**

Nature des engagements reçus	Montant
Avals & cautions & Garantis	
Autres engagements	
Total	0.00

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (Euros)**7.1 - Produits à recevoir :**

ASSOCIES C.C.INTER.COURUS	4 625.00
HARMONIE INT EMPRUNT OBLIGATAIRE A +B 2018	42 187.50
DETTES JORDAN FOURNIE 41 550€ 1218	286.00
Total produits à recevoir :	47 098.50

7.2 - Charges constatées d'avance :

APPEL FOND 1ERTRI19 IMMODEFRANCE	148.26
ASSURANCE HABITATION JARDIN AGENOR D'AVANCE	37.87
CCA EAU TRESORERIE SALON	154.42
ASSURANCE HABITATION RESIDENCE 3L D'AVANCE	36.05
ASSURANCE HABITATION PERSPECTIVES D'AVANCE	111.87
ASSURANCE HABITATION VILLEFRANCHE D'AVANCE	35.87
ASSURANCE HABITATION ST JUERY D'AVANCE	17.99
ASSURANCE HABITATION FRANÇOIS FABIE D'AVANCE	67.83
Total charges constatées d'avance :	610.16

7.3 - Charges à payer :

FNP COMMANDE ESRIS/ERP	30.00
FNP CAC 2018	4 200.00
FNP VISA+SOCIAL4TR18	411.79
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAY	161.74
Total charges à payer :	4 803.53

7.4 - Produits constatés d'avance :

LOYER LES BASTIDES DU SEGALA SALON PCA	1 055.83
Total produits constatés d'avance :	1 055.83

8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A.H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant des filiales & participations :										
Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
EURL ZONE DU CENTRE	1 500	-79 275	100.00	1 500	1 500			5 445	-16 571	
EURL LE WILSON	4 000	5 126	100.00	197 230	197 230			342 400	11 302	
Participations (de 10% à 50% du capital détenu)										
SARL MS CASH	5 000	-10 503	49.00	2 450	2 450			245 975	-14 707	
Total des filiales & participations (reprise en A)										
a (Française)	10 500	-84 652		201 180	201 180			593 820	-19 976	
b (Etrangères)										

Sommaire

P REAMBULE	Page	1
1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES	Page	1
2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	Page	2
3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)	Page	2
Actif immobilisé mouvements de l'exercice	Page	2
Détail des immobilisations et amort. en fin de période	Page	2
Etat des créances	Page	2
Provisions pour dépréciation	Page	3
Produits à recevoir par postes du bilan	Page	3
4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF	Page	3
Capital social (actions ou parts sociales)	Page	3
Provisions	Page	3
Etat des dettes	Page	4
5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	Page	4
6 - AUTRES INFORMATIONS		
Engagements donnés	Page	5
Engagements reçus	Page	5
7 - DETAIL PRODUITS ET CHARGES		
7.1 - Produits à recevoir	Page	5
7.2 - Charges constatées d'avance	Page	5
7.3 - Charges à payer	Page	5
7.4 - Produits constatés d'avance	Page	5
8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Page	6

GEORGES GOYON

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour
d'Appel de DIJON

32, rue de la République
71000 - MÂCON
Téléphone : 03 85 39 95 39 +
Télécopie : 03 85 39 95 33

Cabinet secondaire :
136, avenue Emile et Claude PUZENAT
71140 - BOURBON-LANCY
Téléphone : 03 85 89 10 47



CONSEIL D'ENTREPRISES
audit / gestion / comptabilité



« 2PM HOLDING » S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 628.060 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 – FIRMI

R.C.S. de RODEZ : 414.608.414.00036

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Nationale des
Commissaires aux Comptes
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de DIJON



Aux Associés,

En exécution de notre mission légale et obligatoire de commissaire aux comptes de votre société qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, nous vous présentons notre rapport sur vos comptes annuels relatifs à votre exercice 2018, clos le **31 DECEMBRE 2018**, et portant sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société « **2 PM HOLDING** » S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire annuelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **2 PM HOLDING** » S.A.S. relatifs à l'exercice 2018, clos le 31 DECEMBRE 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » qui figure ci-après dans le présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période qui va du 1^{er} JANVIER 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées à notre connaissance s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels de la société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes annuels, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du dirigeant de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments ultérieurs qui pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MÂCON, le 14 JUIN 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Nationale
des Commissaires aux Comptes
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de DIJON



[Handwritten signature]

2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. DE RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2019

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 246.24 euros après impôt.

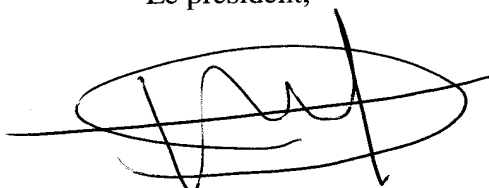
L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 246.24 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2017	0	0	40 %	0
31/12/2016	105 352	0	40 %	0
31/12/2015	0	0	40 %	0

Le président,



Philippe MOLENAT

2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. DE RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2019

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 246.24 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

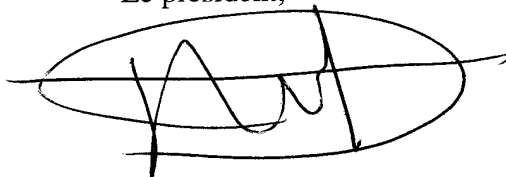
Report à nouveau débiteur pour 246.24 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2017	0	0	40 %	0
31/12/2016	105 352	0	40 %	0
31/12/2015	0	0	40 %	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président,



Philippe MOLENAT